



**Compte rendu du comité de pilotage
« Restauration des Marais d'Aymeries »
du 17 décembre 2012**



ORDRE du JOUR PROPOSE

13h45	Accueil
14h	Introduction par Monsieur CAFFIER, Chargé de mission eau du Parc naturel régional de l'Avesnois
14h15	Présentation de l'étude par Monsieur Nicolas FARVACQUE de chez ARTELIA et Mesdames LEFEBVRE et PRUDHOMME de chez Biotope.
15h30	Echanges
16h	Fin de la Réunion et Pot de l'amitié

Etaient présents :

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur BROUWER – Chargé de mission	Fédération des Chasseurs du Nord
Madame DOCTOBRE – Adjointe au Maire	Commune de Berlaimont
Monsieur DERCOURT – Conseiller municipal	Commune de Bachant
Monsieur FARVACQUE - Responsable du Pôle Hydraulique	Artélia
Monsieur GASPERI – Chargé de mission	Ets publics Fonciers du Nord Pas de Calais
Monsieur GOTH	Association des Sauvaginers de la Sambre et Deux-Helpes (ASS2H)
Monsieur GRARE – Stagiaire	Biotope
Monsieur GLACET – Conseiller environnement	Chambre d'Agriculture de Région Nord/Pas de Calais
Madame LALLEMAND – Chargée de mission politique de la ville	Mairie d'Aulnoye Aymeries
Monsieur LARZET – Adjoint au maire	Mairie d'Aulnoye Aymeries
Madame LEFEBVRE – Responsable d'agence	Biotope
Madame LEPRETRE – Chargée de mission	AMVS
Monsieur PEON – Technicien	FDPPMA
Monsieur PINELLE - Représentant	Association des Sauvaginers de la Sambre et Deux-Helpes (ASS2H)
Madame PRUDHOMME – Chargée de mission	Biotope
Monsieur SKIERSKI – Vice Président	FDPPMA

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur Guillaume CAFFIER - Chargé de Mission Eau	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Monsieur Kévin BLANCHON – Assistant Etude eau	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Madame Sylvie DELHAYE - Secrétaire	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Etaient excusés :

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur BAUDOUX – Maire	Commune d'Aulnoye Aymeries
Monsieur KUNTZBURGER – Maire	Commune de Berlaimont
Monsieur VALET – Directeur	Conservatoire botanique National de Bailleul

Monsieur CAFFIER remercie les membres du comité de pilotage pour leur présence. Il rappelle le cadre du projet de l'étude pré opérationnelle pour la restauration du fonctionnement hydraulique et écologique du marais d'Aymeries, et pour la valorisation du site par une ouverture raisonnée au public. Il précise que 4 communes sont concernées par cette étude : Aulnoye Aymeries, Berlaimont, Pont sur Sambre et Bachant (de par sa proximité immédiate au site) et rappelle les actions menées depuis le dernier comité de pilotage en octobre 2011. Il présente les bureaux d'étude ARTELIA et BIOTOPE, retenus suite à la réalisation d'un marché public et présentant l'offre réputé la plus avantageuse économiquement.

Il informe que beaucoup de terrains privés sont concernés, qu'il y aura donc de nombreuses démarches à faire auprès des propriétaires, notamment des demandes d'autorisations de passage sur les différentes parcelles. Pour ces demandes et après réflexion, il est décidé par le comité de pilotage que les courriers seront co-signés par le Maire de la commune concernée et le Président du Parc.

Monsieur LARZET propose que des réunions de sensibilisation grand public soient menées dans chacune des communes, lors des conseils municipaux, pour expliquer les tenants et les aboutissants par rapport aux citoyens et mettre en avant le bien fondé de cette étude.

Monsieur CAFFIER répond que des réunions publiques seront prévues à chaque rendu de diagnostic et que le Parc reste en attente des propositions de dates des conseils municipaux pour effectuer cette présentation.

Monsieur FARVACQUE, du bureau ARTELIA, présente la méthode de cette étude et assure qu'il est en attente des informations et des retours de la part de tous pour la faire évoluer. Il présente le secteur concerné et rappelle que le site du Marais d'Aymeries s'étend sur 300 hectares, qu'il est traversé par la Sambre, et est principalement composé de prairies humides classées en ZNIEFF de type II.

Il précise que le site présente quelques aspects dégradés, mais que globalement il est en bon état.

Il informe que son bureau d'étude « ARTELIA » est spécialisé en Hydraulique et s'appelait auparavant « SOGREAH », qu'ils sont localisés partout en France, mais, qu'il est le responsable du pôle hydraulique de l'agence de Lille. Leur bureau est associé avec celui de BIOTOPE pour le volet milieux naturels.

Madame LEFEBVRE présente alors le bureau d'étude BIOTOPE spécialisé en environnement, milieux naturels et biodiversité. Elle précise que c'est Madame Iris PRUDHOMME qui sera l'interlocutrice pour tous les courriers ou appels téléphonique. Elle informe que BIOTOPE est expert en plusieurs domaines et travaille avec : des botanistes, entomologistes, ornithologues, paysagistes, cartographes et possède un service communication et éditions. Elle précise que le bureau d'étude travaillera en tant qu'expert pour tout ce qui est lié au plan de gestion. Il assurera l'implication des acteurs en lien avec la dynamique sur le territoire. Il souhaite renforcer et inscrire le site dans un contexte plus large en lien avec la trame Verte et Bleue régionale et communale. Il désire mettre en avant le fonctionnement hydraulique en faveur de la biodiversité au moment de l'élaboration du plan de gestion pour permettre la valeur optimale du site. Il assure une collaboration étroite entre les deux bureaux d'études.

Monsieur FARVACQUE présente les principales étapes de l'étude, il souhaiterait connaître les documents déjà existants et importants pour faire avancer l'étude sur ce secteur. Il laissera ses coordonnées mail en fin de diaporama pour que chacun puisse l'informer. En effet, il y a une réelle volonté de comprendre le fonctionnement historique du site afin de le comparer au fonctionnement actuel. Il rappelle qu'en plus de la phase de synthèse bibliographique, une importante phase de terrain est prévue pour définir le fonctionnement du site dans son ensemble et son rôle au sein du bassin versant de la Sambre,.

Monsieur SKIERSKI informe qu'il connaît bien le Marais d'Aymeries que les fossés sont aujourd'hui encombrés, il demande de prendre en compte les aménagements qui ont été faits au temps des moines.

Monsieur FARVACQUE pense, qu'en effet, cet aspect historique est important, même si beaucoup de drainages ont été faits au temps des moines. Il faut comprendre comment a évolué ce secteur pour tirer le meilleur des idées et proposer des solutions pour améliorer le bon fonctionnement hydraulique.

Monsieur BROUWER demande s'il existe des données historiques sur le niveau d'eau des marais.

Monsieur FARVACQUE répond que grâce aux précipitations il est possible de les connaître, mais également par les connaissances locales.

Monsieur LARZET dit que l'Agence de l'Urbanisme du Val de Sambre peut les donner, mais que le Syndicat des fossés n'existe plus. Par contre, des références peuvent être apportées par les études menées par le SAGE.

Monsieur FARVACQUE demande s'il pourrait rencontrer des personnes ressources ayant travaillées au Syndicat des fossés.

Monsieur LARZET dit qu'il donnera le nom des personnes référentes.

Madame LEFEBVRE précise que tous les inventaires, les recherches bibliographiques, les études, qui ont été menés sur le territoire seront exploités dans le cadre du plan de gestion pour aller encore plus loin. Elle prendra contact avec les personnes ressource pour les inventaires de terrain, afin de mieux cerner : les habitats naturels, la faune aquatique ou terrestre (amphibiens, mollusques, libellules, papillons...), les poissons, les oiseaux, les mammifères (notamment les chauves souris) et micro mammifères. Elle pense qu'il faut connaître les espèces patrimoniales et les inventorier grâce aux outils existants. Qu'il faut aussi, s'intéresser aux corridors écologiques afin de comprendre comment le site est relié à la forêt de Mormal. Enfin, inscrire le terrain dans un espace fonctionnel.

Elle précise que la restitution se fera dans un langage vulgarisé et des visuels seront faits sur des cartes. La connaissance des acteurs permettra de construire le plan de gestion ensemble, pour que ce document soit traduit et mis en œuvre par tous, pour assurer une bonne dynamique du territoire et faire vivre ce plan de gestion par la suite.

Monsieur GLACET demande si à l'issu du diagnostic, il peut y avoir des réglementations nouvelles pour les pratiques agricoles selon les espèces inventoriées et, dans ce cas, quelles seraient les conséquences pour les personnes présentes sur le territoire.

Madame LEFEBVRE répond que si une espèce patrimoniale est repérée c'est que l'activité actuelle permet son développement et son maintien. Cependant, il faut voir quelles mesures on peut prendre pour aller encore plus loin pour mieux la préserver, faire évoluer les pratiques et les inscrire dans le plan de gestion. Mais, elle précise que les obligations liées aux espèces protégées ne sont pas soumises à la profession agricole, ils pourront continuer leurs activités puisqu'il n'y a pas de caractère obligatoire dans un plan de gestion. Le seul caractère obligatoire pourrait éventuellement être le classement de haies au sein des documents d'urbanisme pour qu'elles soient préservées, mais le Parc accompagne déjà les communes dans cette démarche.

Monsieur BROUWER constate que dans le cadre de la biodiversité remarquable des mesures de bonnes pratiques ont été préconisées, mais, il demande ce qu'il en est pour les espèces ordinaires. Il pense qu'une fois reconnue l'espèce doit être valorisée même si elle n'est pas remarquable.

Madame LEFEBVRE répond qu'il faut s'intéresser à l'ensemble des espèces et travailler sur le maintien d'une nature ordinaire et sur son maintien, et ne pas travailler uniquement sur la rareté de l'espèce.

Monsieur BROUWER pense, qu'en effet, il ne faut pas figer les choses.

Madame LEFEBVRE indique qu'un plan de gestion a pour objectif que le site, et donc ici une partie de l'Avesnois, soit un élément de l'habitat de part son caractère paysager, qu'il doit donc être préservé et restauré.

Monsieur LARZET informe que le patrimoine sur ce site a déjà été défini lors de plusieurs observations par des associations de naturalistes de l'avesnois (notamment le GNA). Ils pourront expliquer la mutation qui est en train de se produire et fixer un certain nombre d'éléments pour protéger ces marais. Beaucoup de rencontres ont eu lieu avec les différents acteurs (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs...) et qu'il est impératif que la commune d'Aulnoye Aymeries rencontre le bureau d'étude pour en parler.

Madame LEFEBVRE pense aussi qu'il faut partager les observations de chacun. Le plan de gestion doit être ambitieux, mais, il faut le rendre opérationnel, il doit être un tableau de bord et doit prendre en compte les moyens du territoire. Le bureau d'étude est un maillon de la chaîne qui va disparaître à la fin de la phase étude. C'est donc aux parties prenantes locales de s'approprier le projet et de le faire vivre.

Monsieur FARVACQUE dit qu'il faut définir un document le plus efficace possible grâce à la concertation pour éviter les blocages.

Madame LEFEBVRE explique ensuite les différentes étapes pour la définition et la hiérarchisation des aménagements à envisager sur le site, qui devront être le plus pertinents possible aux vues des intérêts écologiques et hydrauliques tout en y intégrant une valorisation des bonnes pratiques existantes, et une valorisation auprès du public.

Monsieur FARVACQUE revient sur la fréquentation du site et les possibilités d'accueil du public.

Monsieur LARZET rappelle que des chemins de randonnées plus légers, pour observer les lieux, ont déjà été engagés. Une maison du marais a également été pensée.

Madame LEFEBVRE explique qu'il faut valoriser le territoire sur le plan économique en tenant compte de la capacité de charge de celui-ci afin d'éviter les menaces. Elle précise que tout sera pris en compte pour y parvenir au mieux.

Monsieur FARVACQUE ajoute qu'il faut bien prendre en compte les usages et la préservation de la biodiversité. Il présente ensuite le planning de l'étude, avec deux comités de pilotage en 2013 et une restitution de l'étude en mars 2014. Il annonce également que des réunions publiques seront envisagées avec les participants locaux. Cependant, même si trois ou quatre dates sont prévues, aucune date n'a été définie, une première réunion de démarrage aura lieu aux alentours de février 2013.

Monsieur BROUWER rappelle que le marais est intégré dans le périmètre du SAGE et demande comment peut-on incorporer les études déjà menées sur la connaissance de ce secteur.

Monsieur CAFFIER rappelle que la structure porteuse est le Parc, pour les marais d'Aymeries comme pour le SAGE, donc les échanges de données seront faits.

Madame LEFEBVRE demande d'envoyer rapidement les courriers de demande de passage afin d'accéder rapidement au site pour observer les oiseaux hivernant.

Monsieur PEON remercie les bureaux d'étude et le Parc pour le travail de présentation, et estime que l'étude paraît très exhaustive. Cependant, il demande une attention particulière aux zones de crues favorables à la reproduction du brochet et demande un inventaire précis.

Madame LEFEBVRE demande si la Fédération le fait déjà.

Monsieur PEON répond qu'elle le fait sur certaines zones, qu'un inventaire complet sur le brochet avait été réalisé en 2009. Il dit que la Loche d'étang est aussi présente sur le terrain, qu'il y a une densité piscicole très dense sur le site, avec plus de 20 espèces recensées. Il assure le soutien de la fédération pour cette étude.

Monsieur SLIERSKI souhaite participer à la visite de terrain et apporter ses connaissances sur le Marais et son fonctionnement. Il juge que le Marais ne vit plus aussi bien depuis la mise en place du système de vannes électriques sur la Sambre, il pense que c'était mieux en manuel. Il fait référence à l'association « Les brochets de la Sambre » pour souligner qu'auparavant cette espèce se reproduisait naturellement dans la Sambre, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Monsieur LARZET souligne que le brochet est un indicateur de qualité pour les milieux aquatiques et humides puisque sa présence révèle un bon fonctionnement hydraulique. Il informe que le projet pédagogique d'instaurer une école de pêche est toujours d'actualité.

Monsieur GASPERI souhaite savoir si une veille foncière est prévue dans le projet et souligne l'importance des délais nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche.

Monsieur CAFFIER dit que celle-ci sera identifiée suite à la phase de diagnostic.

Madame LEPRETRE explique que mise à part le SAGE, il faut bien prendre en compte également le Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE), ainsi que le plan paysage trame verte et bleue de l'AMVS (en révision). Respecter les priorités du SRCE permettra l'attribution de financements prioritaires pour le projet.

Madame LEFEBVRE répond que les pistes de financements seront prévues dans l'étude.

Monsieur GOTH rappelle que, pour l'inventaire des oiseaux nicheurs, il sera difficile d'approcher les mares de hutte jusqu'en février en raison des périodes de chasse. Il pense qu'il faudra prévenir les propriétaires de huttes.

Madame LEFEBVRE répond que c'est un point qui sera mené avec les formulaires de contact. Elle souhaite également pouvoir consulter les données des carnets de huttes.

Monsieur BROUWER dit qu'il faut également consulter les données de reproduction, d'ailleurs en baisse. La Fédération de Chasse a d'ailleurs réalisé un diagnostic écologique de la mare de hutte.

Monsieur LARZET précise que le GNA tient également des fichiers sur ce sujet. Puis, il conclut en précisant que ce projet appartient à tous les acteurs du territoire, qu'il milite personnellement depuis 10 ans pour aboutir sur cette concertation des zones humides, il souligne la volonté réelle d'aboutir à un plan de gestion. Il pense que la réunion publique devra se préparer avec minutie, afin de faire comprendre les intérêts de cette étude aux personnes qui y sont encore hostiles, et permettre la dynamique dans sa réalisation. Enfin, il remercie les personnes présentes pour leur participation et invite au verre de l'amitié.

